

Département de l'Indre

-----  
Arrondissement  
de LA CHÂTRE  
-----

-----  
**VILLE D'AIGURANDE**  
-----

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation : jeudi 17/11/2011

---

L'an deux mil onze, le jeudi 24 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, maire.

Etaient présents : M. COURTAUD, Mme DARCHY, M. RAFFINAT, M. BOUSSAGEON, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAILLIEN, HERAULT, PICAUD Ph, PICAUD L., Mmes ROBISSON, LAURIEN GOUNEAU, YVERNAULT, PENIN, M. SOHIER Mmes GIRAUDET, AULET formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** : M. MAINGAUD

Mme GIRAUDET est élue secrétaire de séance.

---

94

**LIGNE A GRANDE VITESSE :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert, particulièrement au sud de l'Indre.

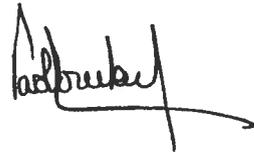
C'est pourquoi le conseil municipal d'Aigurande

- **DECIDE** de s'associer au travail réalisé par le Conseil Général de l'Indre et de la Communauté d'Agglomération Castelroussine
- **DEMANDE**
  - Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
  - La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers PARIS.
  - La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont-Ferrand et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire,



Certifié exécutoire	
Transmis à la Sous-Préfecture le :	25 NOV. 2011
Publié, affiché ou notifié le :	25 NOV. 2011
Le Maire	